

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2015-06

Aménagement du parc des Éperviers



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

Maître de l'ouvrage (propriétaire)

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Isabelle Roy, ing., directrice à la Gestion du territoire
1900, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7P2

Maître d'œuvre (maître d'œuvre)

Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.

Bernard Lefebvre, ing.
465, avenue St-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4
Téléphone : (450) 455-8285, Télécopieur : (450) 455-3088
Courriel : b.lefebvre@cdgu.com

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour les travaux d'aménagement du parc des Éperviers sur une superficie d'environ 28 500 m².

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

(Démolition du chalet existant; les services d'eau potable, d'égout domestique, d'électricité; un chalet quatre saisons; un bâtiment sanitaire; des aires de jeux et de jeux d'eau; un chapiteau; une rotonde; un terrain de tennis double un terrain de basketball; une passerelle; le drainage du site; un stationnement; des sentiers; un amphithéâtre extérieur; l'éclairage; le terrassement et la plantation; le mobilier urbain et les travaux connexes).

DOCUMENTS

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du **16 mars 2015**, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

Un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ou un cautionnement de soumission émit par une compagnie d'assurance au montant de 10 % du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour 180 jours.

Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50 % du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

CONDITIONS

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SÉAO sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en 3 exemplaires dans une enveloppe scellée portant mention : **Aménagement du parc des Éperviers – document d'appel d'offres GT2015-06**, au bureau de l'Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, J7V 8P4, avant **14 h**, le jeudi **9 avril 2015** et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après 14 h.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

ADJUDICATION

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec monsieur Bernard Lefebvre, ing., de la firme CDGU inc., à l'adresse courriel b.lefebvre@cdgu.com.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT LE 16 MARS 2015.

Me Jeanne Briand
Greffière
